

Doctorat en sciences de l'environnement Cheminement type

Dans l'état actuel du programme, le cheminement ci-après permettra à l'étudiante, l'étudiant de remplir convenablement les objectifs du programme. La directrice, le directeur de thèse et l'étudiante, l'étudiant devront entrer en contact avec la direction du programme pour tout aménagement particulier qui serait nécessaire.

	INSCRIPTION	ÉCHÉANCIER
SESSION 1:	ENV9301 - Projet de thèse	Remise du projet à la fin de la session, délai final pour l'acceptation: début de la 4e session.
	ENV9501 - Dynamique des systèmes environnementaux	En une session
SESSION 2:	ENV9101 - Séminaires interdisciplinaires en environnement I	En une session
	1 cours multidisciplinaire ou disciplinaire*	
SESSION 3:	ENV9402 (ou à la session 4) - Synthèse environnementale	En une session pour le dépôt (ou 2 mois après la réception de la question)
	Inscription à ENV9402 non permise si le projet de thèse n'est pas accepté. L'équivalent d'un examen pré-doctoral	
SESSION 4:	(ENV9402 peut débiter à la session 4)	
	1 cours multidisciplinaire ou disciplinaire* (si ENV9402 est terminé)	
SESSION 5:	ENV9200 - Séminaires interdisciplinaires en environnement II	
SESSION 6:	ENV9900 - Thèse Première inscription dès la fin de la scolarité	
SESSION 7:	(ENV9200 - Séminaires interdisciplinaires en environnement II)	Dernière session où il est souhaitable de s'inscrire à ce cours
SESSION 8:		
SESSION 9:	(Fin possible du Programme avec premier dépôt de la thèse)	
SESSION 10:		
SESSION 11:		
SESSION 12:	Limite ultime pour le premier dépôt de la thèse, avant la fin de la session 12	
	FIN NORMALE DU PROGRAMME	

** Les étudiantes, les étudiants ayant publié au moins un article dans un périodique à jury de lecture à partir de leurs travaux à la maîtrise, ont la possibilité d'être exemptés d'un cours disciplinaire en faisant la demande auprès de la direction du Programme.*

2012-09-18